

**PNR Brenne / Plan de paysage MOVA**  
**CoPil 2 : Présentation du plan de paysage en cours – 13 décembre 2023**  
**Compte-rendu**

*Participants :*

- M. Laroche, président du PNR de la Brenne, maire de Bêlâbre
- Philippe Gourlay, Président CdC MOVA, Maire de Roussines
- M. Diez, Maire de Bonneuil
- M. Dubus, Maire de Chaillac
- Elue à Tilly
- Mme Garcia-Hannequart, DDT36
- Marion Baligand, CPIE
- Alban Mazerolles, SMABCAC
- Caroline Teste de Sagey, DREAL
- Véronique Chamfly, élue à Lignac
- Dany Chiappero et Agathe Paccaud, PNR de la Brenne
- Claire Laubie et Benoit Garnero, A Ciel Ouvert

**Objet de la réunion du CoPil :**

Cette réunion a pour objet la présentation du document d'OAP paysages de vallée intégré au PLUi, ainsi que le point en fin d'année de l'avancée du Plan de paysage, avec les perspectives sur les phases de stratégie et du programme d'actions à finaliser en 2024.

**Présentation par A Ciel Ouvert** (Cf. document pdf joint) :

• **PRINCIPES D'ELABORATION DES OAP « VALLÉE »**

Le Plan de Paysage comprend l'élaboration d'Orientations d'Aménagement et d'Orientations (OAP) « Paysage », dans le cadre du PLUi de la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin, en cours d'élaboration.

Le thème "Vallée", plus large que celui de l'eau, a été retenu pour développer ces OAP : il englobe les paysages constitués autour de l'ensemble du réseau hydrographique de l'Anglin, d'amont en aval.

Les OAP « Vallée » sont organisées en 3 parties pour répondre à 3 grands objectifs de qualité paysagère :

1. **Redécouvrir et faire découvrir la vallée** pour répondre aux enjeux d'identité de la MOVA et de développement touristique
2. **Préserver, restaurer et valoriser les motifs de l'eau et de la Vallée**, pour répondre aux enjeux des paysages agricoles et forestiers des coteaux et des fonds de vallées et vallons.
3. **Soigner les paysages bâtis de la Vallée**, pour répondre aux enjeux de respect des sites et de cadre de vie quotidien des habitants.

Chaque partie propose une série de 6 orientations sous forme de fiches illustrées explicitant les orientations ainsi que des recommandations et des actions à programmer. Le document final, d'une quarantaine de pages, a été diffusé à chaque commune à la mi-juillet 2023 pour retour avant septembre et est annexé au projet de PLUi.

**Exemples de points abordés :**

- Importance des points de vue : carte des paysages remarquables à soumettre aux habitants pour l'enrichir
- Interprétation-reconnaissance des paysages : histoire des peintres pré-impressionnistes + géologie particulière de la Marche
- Relancer le Moulin de Seillant (diagnostic en réf. à l'ENS)
- Recherche historique (ex : étang de la Roche-Chevreux)
- Mauvières - espace communal bords de l'Anglin : connaissance de la biodiversité du secteur / école du dehors ; ne pas aménager

- Reconnaissance de la richesse des milieux naturels : préservation des petits pôles (CF. Frédéric Beau / Sonne)
- Les villages : grande qualité des silhouettes. En cas de construction : mise en valeur par le bocage et mise en place de « tours de village » s'appuyant sur les chemins bocagers (voir OAP).

• **BILAN 2023 DU PLAN DE PAYSAGE / Rappel des différentes étapes et suites**

**- Juin 2022 à janvier 2023 : Diagnostic**

Réunion de lancement le 7 juin 2023 et connaissance du territoire jusqu'à janvier 2023 : lecture de documents divers, arpentage fin par commune, rencontres individualisées des maires et de personnes-ressources (agriculteurs, responsables d'associations...), élaboration de supports d'études...).

Contributions pour le projet de pôle agricole expérimental à Prissac

Premières réflexions Stratégie / OAP paysage par un atelier le 6 décembre 2023

Conférence publique sur l'arbre le 7 décembre 2023

Ateliers valeurs et enjeux le 9 décembre 2022.

***Le diagnostic a été présenté en CoPil le 31 janvier 2023.***

**- Janvier à décembre 2023 : stratégie et programme d'actions // OAP paysages de vallée**

Ateliers d'élaboration de la stratégie (enjeux et 1ères orientations) / 31 janvier 2023 :

- L'arbre, la haie, le bocage
- Vallée, tourisme
- Habitants et cadre de vie

Élaboration des OAP « Vallée » (Cf. résumé de la présentation ci-dessus) avec 2 ateliers :

- Atelier-visite d'est en ouest du territoire, le 29 mars 2023
- Atelier d'esquisse des OAP, le 3 mai 2023

Trois ateliers menés en complément / 12 décembre 2023 :

- Devenir des paysages agricoles et forestiers de la MOVA
- Quels paysages pour la transition énergétique de la MOVA
- Lectures de paysages et perspectives d'évolutions à partir d'une visite de Saint-Benoît

***Tous ces temps vont permettre de finaliser la proposition de stratégie et d'esquisser le programme d'actions au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, avec des réunions techniques pour les grands axes qui se profilent : Bocage, paysages agricoles et forestiers, eau et biodiversité, identité, patrimoine et tourisme, cadre de vie quotidien des habitants, transition/ ressources énergétiques, la connaissance et sa diffusion et la mise en œuvre du Plan de paysage.***

• **LE PROJET DE PÔLE AGRICOLE EXPÉRIMENTAL EN MOVA (présenté par Dany Chiappero)**

Il s'agit de proposer un pôle démonstrateur pour une agriculture résiliente, qui soit lieu d'expérimentation et d'actions pour l'adaptation de l'agriculture aux impacts du changement climatique. Cela passe notamment par :

- La création d'une pépinière Végétal Local et la structuration de cette filière
- Le développement de la filière bois (bois-énergie mais aussi copeaux pour paillage ou litière en élevage)
- La structuration et le déploiement de la filière chanvre fermier en circuit-court, pour son usage dans le bâtiment notamment (éco-rénovation, éco-réhabilitation ou éco-construction).
- Une filière recyclage de machines et outils agricoles pour sa réintroduction dans les nouvelles filières (notamment le chanvre)
- En parallèle, la réinvention du parcours muséographique et la valorisation de la collection de machines agricoles du musée du machinisme de Prissac, site d'implantation du pôle expérimental

Ce projet porté par le Parc réunit 30 partenaires, dont 12 au sein d'un consortium, partie-prenante du projet dans des domaines divers : recherche, formation, enseignement, entreprises, agriculteurs, des collectivités (commune de Prissac et communauté de communes), ainsi que des partenaires plus institutionnels comme le SMABCAC, le CPIE, Indre Nature...

Le projet fait l'objet d'une candidature pour un appel à manifestation d'intérêts lancé par le ministère de l'agriculture.

Le projet a déjà été engagé par plusieurs journées de récolte et semis de graines sur les parcelles du musée de Prissac en 2022 et 2023 (chêne sessile, pédonculé, érable, troène, églantier, fusain....) issues de chemins bocagers à Prissac, une action coordonnée par Indre Nature et le Parc.

- **RESTITUTION DES ATELIERS DU 12 DECEMBRE 2023** (Par A Ciel Ouvert - Voir compte-rendu associé).

Devenir des paysages agricoles et forestiers.

MOVA en transition.

Atelier-visite de Saint-Benoît-du-Sault.

### **Principaux points débattus suite à la présentation :**

- **Le moulin de Seillant, cité comme site remarquable est fermé depuis un an.** Sa réouverture, souhaitable, est soumise au passage de la commission de sécurité (mise aux normes). Il faut que l'ENS soit réactivée par des actions ciblées de valorisation, notamment des restaurations de milieux, qui permettent aussi de restaurer les vues.

- **Rappel d'Alban Mazerolle du SMABCAC : un constat actuel en MOVA est que l'on observe une diminution de 50% des écoulements dans les cours d'eau l'été.** Attention aussi aux essences locales, il faut une palette vraiment adaptée.

- **Les déplacements en MOVA en lien avec la sauvegarde et le développement des commerces locaux :**

Une enquête à Bélâbre avant la fermeture de la charcuterie a montré que seulement 8% de la clientèle de ce commerce habitait à Bélâbre. Une autre partie venait du Blanc et des communes environnantes, et une majorité vient des résidences secondaires et du tourisme.

Il faut donc sensibiliser la population à l'usage des commerces locaux et déplacer le curseur sur le « bon vivre dans le village ». Il faut aussi que les commerçants se rapprochent de la clientèle : présence sur les marchés, camions, mutualisation des tournées entre commerçants. Exemple de Cagettes et fourchettes : une initiative qui fonctionne très bien.

- **Imperméabilisation des sols en espaces publics :** Les habitants sont sensibilisés. Les villages de la MOVA sont peu contributeurs.

Pour information, les tilleuls de la place de l'église à Roussines date de 1901, ils sont très vieux mais toujours aussi malingres. Ils ont été rabattus tout le temps, ils peuvent encore tenir plusieurs années. Le tilleul est une essence qui semble bien résister au réchauffement.

- **Question du Maire de Bonneuil : le paysage est majoritairement privé, comment peut-on agir ?**

C'est le grand enjeu du plan de paysage ! par la pédagogie, la connaissance, et la notion de bien commun.

- **Exemple pour la haie : lui trouver une rentabilité économique**

C'est vrai que les aides de la PAC ne sont pas incitatives : 7€/ ha pour le maintien de la haie. Alors que le PSE est de 270€, mais ce n'est que pour une trentaine d'exploitants à titre expérimental.

Le pacte pour la haie n'est que pour la plantation, pas pour l'entretien, alors que c'est la charge la plus importante !

**Il faut trouver une valeur ajoutée pour rendre la haie attractive ; réfléchir au fonctionnement global et la place de la haie ; optimiser le matériel pour mieux entretenir.**

- **La filière-bois bocage label haie :**

Coupe à ras pour élever la capacité de stockage-carbone

Renouvellement en 12-15 ans

Coupe maxi : 10% du linéaire tous les ans.

Pour la haie « 3 faces » : c'est vrai qu'elle est moins riche en tant que milieu naturel, mais si on la rabat et qu'on y assure un entretien moins intensif (10% par an), on constate un réel enrichissement sur 4 à 5 ans.

- **Valeur des terres / Info de la SAFER à Bêlâbre :** alors que le prix moyen de la terre est de 2500 €/ha, une parcelle d'1,5ha a été vendue 200000€ à ENEDIS pour l'élaboration d'un poste-source en lien avec les projets d'énergies renouvelables à venir sur le territoire !

- **Les couts risques-inondation** sont importants à évoquer pour les actions sur l'eau

- **Qu'en est-il des réflexions sur les chênes ? Comment lutter contre le dépérissement ?**

L'étude d'A comme Arbre va bientôt être remise au Parc et le Plan de paysage proposera des actions à engager.

- **Volonté de reboiser le territoire. Il faut communiquer sur la plantation.**

Un certain nombre de volontaires (propriétaires) souhaitent replanter sur leurs terres et se font influencer par des vendeurs d'arbres...

La forêt est un vrai sujet. Les propriétaires méconnaissent la haie et la forêt et ils font n'importe quoi.

En plus le propriétaire ne paie plus d'impôt foncier (exonération de taxe sur les terrains non bâtis si le terrain est boisé).

Exemple à Château-Guillaume, où le propriétaire a l'intention de planter 70ha (dont des prairies) en pins maritime. Il est subventionné pour la captation carbone. Ce même phénomène se déroule à Lignac pour des plantations d'acacias, il s'agit là d'une opération de compensation par le groupe Accord.

À Prissac, au Champ Morand, le Parc a pu intervenir et proposer une diversification avec restauration d'une mare, et la surface est passée de 250 à 75ha, les prairies ont été maintenues. Cela illustre l'importance de bien communiquer pour mieux (faire) connaître les milieux, le végétal et la faune associée. En priorité, il faut protéger les milieux de la prairie et viser la diversité.

- **Prochaine étape : réunions techniques et thématiques pour le programme d'actions – à programmer en février 2024.**

